

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1230 accordant l'autorisation d'exploitation d'une pharmacie.

n° 1230

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 novembre 1961

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1961

Date du numéro
30 novembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er,— Mlle Brustier Marie-Louise, pharmacienne est autorisée à exploiter l'officine de pharmacie sise à Djibouti, place Ménélik et dénommée « Pharmacie de l'Océan indien ».

Pour le Chef du Territoire en congé :Le Secrétaire général chargé de l'expédition des affaires courantes,Yves DE DARUVAR.